



# Guide d'utilisation

**Le portail Famille a été mis en place pour faciliter vos démarches administratives liées à la petite enfance, la vie scolaire et aux activités périscolaires et extra scolaires de vos enfants.**

**Ce service en ligne ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, vous permet d'effectuer les réservations (*obligatoires à partir du 3 septembre 2018*) des activités suivantes :

- Accueil du matin
- Restauration scolaire
- Ateliers du soir et études
- Journée d'accueil de loisirs du mercredi
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Mais également de consulter votre dossier et payer les prestations.



## *Comment vous connecter à votre espace Famille ?*

**Vous pouvez accéder à votre espace en cliquant sur l'icône Portail Famille , sur la page d'accueil du site de la Ville (www.ville-saint-maurice.com).**

Sur l'écran suivant, saisissez l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçus par courrier. Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de valider la charte d'utilisation du portail.

- Si vous n'avez pas reçu d'identifiant de compte portail par courrier, contactez le pôle famille qui procédera à la création du compte et vous enverra les identifiants par courrier ou courriel.
- Si vous avez perdu votre mot de passe, vous pouvez utiliser la fonction « mot de passe oublié » ou contactez le pôle famille qui vous enverra un courrier avec vos identifiants.

***Pôle famille : 01 45 18 82 78***

## *Effectuer une réservation*

**En cliquant sur le nom de votre enfant, vous pouvez sélectionner la prestation que vous souhaitez réserver.**

Le calendrier s'affiche : vous pouvez réserver jour par jour, par semaine entière, par mois ou à l'année.

Le calendrier vous permet de réserver les prestations suivantes :

- Accueil du matin
- Restauration scolaire
- Ateliers du soir et études
- Journée d'accueil de loisirs du mercredi
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Les modalités de réservations sont détaillées pour chaque prestation ci-dessous :

- Pour la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les études, les accueils de loisirs du mercredi, les familles pourront inscrire et/ou désinscrire leur(s) enfant(s) **au plus tard 3 jours avant le jour de fréquentation souhaité.**


- Pour les vacances scolaires, les familles pourront inscrire et/ou désinscrire leur(s) enfant(s) en amont de chaque période de vacances **jusqu'à J - 15 et auront jusqu'à J-8 pour modifier ou annuler.**

### **À noter :**

- Lors des vacances scolaires, en cas de regroupement, l'affectation de votre enfant sur l'accueil de loisirs s'affichera automatiquement.
- Pensez à valider votre réservation. Celle-ci est automatiquement prise en compte. Vous pourrez par la suite la modifier.
- Sur la page d'accueil des réservations, en cliquant sur l'icône « PDF », vous pouvez visualiser l'historique de vos réservations et les modifications qui y ont été apportées.

## *Consulter votre dossier*

**Dans le menu de gauche, vous pouvez accéder à votre profil.** Celui-ci vous permet de consulter les informations enregistrées dans votre dossier : adresse, situation du foyer, téléphone, contact, revenus.


En cliquant sur l'icône , vous pouvez modifier vos numéros de téléphone. Ceux-ci seront automatiquement modifiés dans le dossier de votre enfant. En cliquant sur le nom de votre enfant, vous pouvez visualiser son dossier: sa situation scolaire et la date de son dernier vaccin enregistré.

## *Modifier les autorisations liées à vos enfants*



En cliquant sur cette icône **vous pouvez modifier les autorisations liées à votre enfant** (droit à l'image, droit de sortie, protocole médical...).

## *Consulter et régler vos factures*

**Vous pouvez consulter l'historique de vos factures via l'icône .** En cliquant sur l'une des factures, le détail s'affiche à l'écran. Si vous le souhaitez, vous pouvez régler vos factures en ligne.



Ville de Saint-Maurice  
Val-de-Marne

## *Direction de la Famille et du Jumelage*

01 45 18 82 78  
[animation@ville-saint-maurice.fr](mailto:animation@ville-saint-maurice.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.